



Saison 2021 – 2022

Montées et Descentes

Projet dans l'attente des décisions de la Ligue et sous réserve des engagements des Clubs et de leur conformité aux Règlements

Ligue

Montent de Départementale 1 en Régionale 3 (les deux premiers de la poule D1) :

- ✓ MILLAU SO 1
- ✓ REQUISTA US 1

Départementale 1 (poule unique de 12 clubs)

Descendent de Régionale 3 en Départementale 1 :

- ✓ LUC PRIMAUBE FC 2
- ✓ ESPALION 1

Montent de Départementale 2 en **Départementale 1** (le 1er de chaque poule de D2)

- ✓ Poule A - JS LEVEZOU Foot 1
- ✓ Poule B - LE BUISSON 1

Départementale 2 (2 poules de 12 clubs)

Descendent de Départementale 1 en **Départementale 2** : (les deux derniers de la poule de D1)

- ✓ AS OLEMPS 1
- ✓ FOOT VALLON 1

Montent de Départementale 3 en Départementale 2 : (le 1er de chaque poule ainsi que le meilleur second de D3)

- ✓ Poule A - BADAROUX AS 1 (ne peut accéder en D2 en raison de la non-conformité aux obligations en matière des équipes de jeunes)
- ✓ Poule B - ST JUERY/RANCE ROUGIER 1
- ✓ Poule C - MONTBAZENS/RIGNAC 2
- ✓ Poule A - LAISSAC US 1 (meilleur second)
- ✓ Poule B – COSTECALDE LESTRADE 1 (repêché en tant que 2^{ème} meilleur second en raison de la rétrogradation de Campuac/Golin hac).
- ✓ Poule C - SOULAGES BONNEVAL 1 (repêché en tant que 3^{ème} meilleur second en raison de la non accession de BADAROUX).

Départementale 3 (3 poules de 12 clubs)

Descendent de Départementale 2 en Départementale 3 (les équipes en infraction au Statut des Educateurs)

- ✓ Poule B – PAYS ALZUREEN 1

Descendent de Départementale 2 en Départementale 3 (les équipes demandant à être rétrogradées)

- ✓ Poule B – CAMPUAC/GOLINHAC 1

Descendent de Départementale 2 en Départementale 3 (les deux derniers de chaque poule de D2)

- ✓ Poule A - LUC PRIMAUBE FC 3 et NAUCELLE FC 2
- ✓ Poule B - VILLECOMTAL/MOURET/ENTAY. 1
- ✓ Poule B - AGEN/GAGES 1 (Maintenu en raison de la rétrogradation de Pays Alzuréen et après épuisement des meilleurs seconds de D3 mais refuse ce maintien)

Montent de Départementale 4 en Départementale 3 (le 1^{er} de chaque poule de D4 + les deux meilleurs seconds) :

- ✓ Poule A – FC COMTAL 3 et COMBES ES 2 (repêché en tant que 3^{ème} meilleur second en raison des demandes de rétrogradation des équipes de D3).
- ✓ Poule B – OLYMPIQUE DE MARTIEL 1
- ✓ Poule C – ST SERNIN 1 et SALLES CURAN/CURAN 2 (meilleur second)
- ✓ Poule D – VAILLANTE AUMONAISE (ne peut accéder en D3 en raison de la non-conformité aux obligations en matière des équipes de jeunes) et CHASTEL NOUVEL 1 (meilleur second)

- ✓ Poule B – Ste RADEGONDE pourrait prétendre à l'accession en sa qualité de 4ème meilleur second mais ne peut accéder en D3 en raison de la non-conformité aux obligations en matière des équipes de jeunes)

- ✓ Suite à la demande de CAPDENAC LE HAUT de rejoindre les championnats Aveyronnais et suite à demande du bureau : La CDGC valide la mise en place de CAPDENAC LE HAUT en Départementale 3

Départementale 4 (4 Poules de 12 clubs)

Descendent de Départementale 3 en Départementale 4 (les deux derniers de chaque poule de D3) :

- ✓ Poule A – AGUESSAC 2 et ST GEORGES/ST ROME 2
- ✓ Poule B – FS RIEUPEYROUX/LA SALVETAT 2 (Maintenu en raison des demandes de rétrogradations des équipes de D3 et après épuisement des meilleurs seconds de D4) et FOOT ROUERGUE 1
- ✓ Poule C – ESPALION 2 et JS BASSIN 2

Montent de Départementale 5 en Départementale 4 (le 1^{er} de chaque poule de D5 + les quatre meilleurs seconds) :

- ✓ Poule A – RANCE ROUGIER/ST JUERY/ST SERNIN 2
- ✓ Poule B – ARGENCE VIADENE 2 et ST-GENIEZ D'OLT 2
- ✓ Poule C – BEZONNES CAU 2 et MAHORAIS 2
- ✓ Poule D – BOUILLAC 1 et PENCHOT/LIVINHAC 2
- ✓ Poule E - CHASTEL NOUVEL 2 et AS RANDONNAISE 1

Départementale 5 (5 poules de X clubs)

Descendent de Départementale 3 en Départementale 5 (les équipes demandant à être rétrogradées)

- ✓ Poule A – LARZAC VALLEES 1
- ✓ Poule A – VALDONNEZ
- ✓ Poule B – St-JEAN LEDERGUES

Descendent de Départementale 4 en Départementale 5 (les deux derniers de chaque poule de D4) :

- ✓ Poule A – BOZOULS AO 2 et JS LEVEZOU FOOT 3
- ✓ Poule B – ST JULIEN DE RODELLE 1 et FOOT ROUERGUE 2
- ✓ Poule C – CREISSELS/MILLAU 3 et ST BEAUZELY 1
- ✓ Poule D – VALDONNEZ FC2 et LE BUISSON ES 3

Pour combler les vacances et dans l'attente de l'engagement des clubs, il sera fait appel au repêchage en fonction de l'Article 56 du Règlement des Championnats.

Les clubs suivants : OLYMPIQUE DE MARTIEL 1, ST SERNIN 1 et SOULAGES BONNEVAL (suivant la décision de la ligue) ont été contactés pour la couverture relative aux obligations en matière des équipes de jeunes. Suite à leur promotion la saison passée, les clubs cités ci-dessus ont bénéficié d'une année pour se mettre en conformité. En conséquence, ils ont fourni une attestation d'entente au niveau des équipes de jeunes qui sera contrôlée dès le début du championnat sous peine de rétrogradation.

Saison 2022/2023

Date limite des inscriptions pour le championnat D1 à D4 : Mardi 5 Juillet 2022

Date limite des inscriptions pour le championnat D5 : 21 Août 2022